

Vidéosurveillance des sites de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Protection des données

Objet du traitement (finalité et base légale) :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dont le siège est situé à Grasse (06130) – 57 avenue Pierre Sépard a placé ses locaux sous vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la protection des bâtiments publics.

Les images enregistrées dans ce dispositif ne sont pas utilisées à des fins de surveillance du personnel ni de contrôle des horaires.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Données et catégories de personnes concernées :

Les agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sont filmés par le dispositif. Les visiteurs occasionnels des locaux de la société sont également susceptibles d'être filmés.

Destinataires :

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par les agents habilités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (Direction Générale des Services, Direction Générale Adjointe, Direction des Systèmes d'Information) et par les forces de l'ordre. Les agents en charge de la maintenance du matériel peuvent également accéder aux images, à cette seule fin.

Durée de conservation :

Les images sont conservées 21 jours pour le siège de la CAPG et 31 jours pour les piscines et les musées.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens ou la protection des bâtiments publics, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique : dpo@paysdegrasse.fr
- Contacter notre DPO par courrier postal :
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Délégué à la protection des données
57 avenue Pierre Sépard
BP 91015
06131 Grasse

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif vidéo n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (cnil.fr/plaintes) ou par courrier postal :

CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07